

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 4837

présenté par
Mme Mauborgne

ARTICLE 50

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« et recense les friches agricoles et industrielles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'insérer un recensement des friches agricoles et industrielles dans le rapport de lutte contre l'artificialisation.

La lutte contre l'artificialisation des sols passe par aussi par le recyclage des friches; ce recensement mentionnerait notamment le recyclage des friches en fonction de l'activité exercée.